

Code de conduite de CANADEM

Mars 2020

Introduction

Ce Code de conduite énonce les normes et principes constitutifs de CANADEM relatifs à la conduite professionnelle et le service international. Il a pour objectif de guider la conduite de CANADEM et des membres de CANADEM dans le cadre de leur activité de promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Mission

CANADEM est une ONG internationale à but non lucratif œuvrant pour le progrès de la paix et de la sécurité dans le monde à travers la gestion d'un registre d'experts engagés dans le domaine du service international avec des agences de l'ONU, des organisations intergouvernementales, des ONG et des gouvernements, leur mobilisation rapide et leur déploiement à travers le monde.

- CANADEM est déterminé à appuyer les activités des organisations internationales telles que l'ONU et l'OSCE, ainsi que d'autres organisations et institutions intergouvernementales et leurs partenaires, dans la promotion des principes fondamentaux de la Charte des Nations-unies et de la paix et de la sécurité mondiales.
- CANADEM estime que les individus sont à la clé de toute organisation internationale. Ce n'est qu'avec l'appui des bonnes personnes travaillant en équipe que les organisations, agences et missions sont en mesure de véritablement atteindre leurs objectifs. Il est crucial d'identifier ces personnes de talent.
- La vocation principale de CANADEM est d'appuyer les organisations internationales dans l'identification et le recrutement d'individus qualifiés. Par la même occasion, CANADEM aide les individus à identifier leur place et à atteindre leur plein potentiel dans le domaine international de la promotion des droits de la personne, de la démocratie, de l'état de droit, de la bonne gouvernance et de nombreux autres domaines liés à la paix et à la sécurité mondiales.
- CANADEM croit en l'importance du mentorat et de la nécessité d'aider les jeunes adultes à entrer sur le marché du travail international, puisqu'ils représentent la prochaine génération d'experts internationaux.

Afin de répondre aux quatre objectifs énoncés ci-dessus, nous nous efforcerons de donner l'exemple, animés par les valeurs que nous souhaitons observer chez les personnes inscrites dans notre registre, nos collaborateurs et les personnes que nous essayons d'aider, que ce soit directement ou indirectement.

Vecteur de changement : nous sommes convaincus que toutes les personnes en relation avec CANADEM, les membres du personnel, les soutiens et les bénéficiaires à travers le monde, doivent se sentir habilités à agir en tant que vecteur de changement, pour ensuite mieux relayer aux autres le pouvoir d'agir.

Responsabilisation : notre approche empirique, axée sur les résultats, implique que nous assumons la responsabilité de nos actions et sommes prêts à en rendre compte. Nous sommes aussi convaincus que les autres doivent être tenus responsables de leurs actions.

Inclusion : nous sommes ouverts à tous et faisons nôtre la diversité. Notre registre, qui n'a de cesse de s'étoffer, constitué de plus de 50 000 experts internationaux, joue un rôle central dans notre conviction que chacun peut contribuer, indépendamment de la nationalité, l'origine, l'ethnicité, le genre ou tout autre différence, visible ou non.

Intégrité, Service, et Responsabilité sont les principes encadrant les attentes de CANADEM envers l'organisation elle-même et tous ses participants, dont les employés, consultants, associés, personnel engagé au niveau local, bénévoles ainsi que tous les membres du registre de CANADEM.

De plus, nous souscrivons et considérons contraignants d'autres codes de conduite pertinents relatifs au service international, tels que :

- Le Code de conduite du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les ONG lors des opérations de secours en cas de catastrophe.
- Le Code de conduite de l'observateur pour l'observation électorale internationale.
- La Circulaire du Secrétaire général des Nations Unies concernant les Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (9 octobre 2003).

Valeurs: intégrité, service, et responsabilité

Intégrité

L'ouverture, l'honnêteté et la confiance encadrent nos activités avec les bénéficiaires, les partenaires, les collaborateurs, les donateurs, les bailleurs de fonds et les communautés que nous servons.

- Reconnaissance que notre plus grand atout tient au talent et à l'engagement de nos collaborateurs et que les relations interpersonnelles se doivent de refléter les normes les plus élevées en matière de conduite, au niveau individuel et organisationnel.
- Abstention de toute pratique qui nuirait à l'intégrité du personnel ou de l'organisation, notamment toute forme d'exploitation, de discrimination, de harcèlement, de représailles ou d'abus à l'encontre de collègues, bénéficiaires ou des communautés avec lesquelles nous travaillons.
- Respect de la dignité, des valeurs, de l'histoire, de la religion et de la culture des personnes avec lesquelles nous travaillons et que nous servons.
- Reconnaissance de notre obligation de diligence auprès de tous nos collègues en présumant d'eux une loyauté et un engagement réciproques.

- Aspiration à être dignes de la confiance que nous accordent les partenaires et communautés avec lesquels nous travaillons.
- Respect de l'égalité des droits des femmes et des hommes et soutien aux droits de la personne énoncés dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.
- Sélection des fonds et dons en fonction des sources en s'assurant de leur compatibilité avec les objectifs de notre mission et nos valeurs, afin d'ainsi conserver notre indépendance et notre identité.

Service

Notre première responsabilité est envers les personnes et les causes que nous servons – notre principal objectif est d'aider notre prochain.

- Œuvrer à créer des solutions et des conditions durables contribuant à la paix, la stabilité et le développement social, économique et politique.
- Élaborer et mettre en œuvre des programmes qui répondent aux besoins des bénéficiaires, dont l'aide humanitaire, la réhabilitation, les règles de bonne gouvernance, les droits de la personne, la démocratie, l'état de droit, le relèvement après conflit et le développement à long terme.
- Chercher à adopter les meilleures pratiques et des indicateurs empiriques pour démontrer la qualité, l'impact et l'utilité de notre travail.

Responsabilité

Nous sommes responsables – de manière individuelle et collective – de nos comportements et actions et de leurs conséquences.

- Être responsables et transparents dans les relations entre collègues, avec les bénéficiaires, partenaires, donateurs et les communautés sur lesquelles nous avons un impact.
- Agir en gestionnaire responsable des fonds qui nous ont été confiés, en particulier les fonds publics.
- Mettre à profit les ressources disponibles au sein de l'organisation afin de poursuivre notre mission et nos objectifs stratégiques de manière efficace et rentable.
- Essayer de ne pas gaspiller et éliminer les frais inutiles, diriger la plus grande part des ressources vers les personnes et les causes que nous servons.
- Mettre à disposition des parties intéressées des renseignements financiers précis et adéquats, ainsi que des informations sur nos objectifs et activités.
- Soutenir l'état de droit et s'efforcer de travailler conformément aux règles des autorités institutionnelles et aux lois des pays où nous travaillons.
- Ne pas se livrer au vol, à la corruption, au népotisme, à la distribution de pots-de-vin ou à la vente de substances illicites.

CANADEM s'engage à garantir l'excellence de l'éthique de tous les employés de son organisation et de son personnel associé. Afin de permettre une meilleure compréhension, ce

Code de conduite passe en revue ce que CANADEM attend de ses employés dans des secteurs clés et fait partie intégrante de tous les contrats d'emploi. Toute infraction à ce Code de conduite sera passible de mesures disciplinaires pouvant conduire jusqu'au renvoi.

Ce Code de conduite s'applique à tous les employés de CANADEM, aux membres de son personnel sous contrat ainsi qu'aux bénévoles travaillant pour CANADEM.

Les employés de CANADEM et le personnel associé doivent se conformer à la loi locale en vigueur sur leur lieu d'activité, toutefois, le Code de conduite a préséance si les règles qu'il établit sont plus strictes.

Conduite sur le terrain

Être sur le terrain présente des défis tout à fait particuliers en matière de conduite et des malentendus peuvent être causés par un grand nombre de raisons, notamment une situation volatile, des défis liés à l'exercice d'une activité dans un environnement pluriethnique et la complexité des sociétés locales ainsi que de leurs attentes.

- En situation de crise ou d'urgence, l'obligation d'agir ou de faire des déclarations promptement peut conduire à des incompréhensions chez ceux qui ne vous connaissent pas et hésitent à vous faire confiance. Soyez donc prudent(e) quant à la manière dont vous énoncez les choses et cherchez des signes indiquant que vous avez pu être mal compris.
- Les collègues de mission avec lesquels vous allez collaborer viennent tous de cultures différentes et ont des comportements différents, un malentendu autour de vos actes ou propos peut donc rapidement arriver, et vice versa. Cherchez des signes indiquant que vous avez pu être mal compris et n'hésitez pas à témoigner de votre inconfort quant à certains de leurs propos ou actes afin de leur apporter l'opportunité de s'expliquer.
- La société d'accueil sera à la fois complexe et très différente de votre société d'origine. En outre, les attentes locales peuvent s'avérer très éloignées du cadre de votre mandat ou de celui de votre mission, ou de vos aptitudes. Les sociétés d'accueil sont en contact avec de nombreuses agences internationales et une grande variété d'agents internationaux aux comportements et habitudes différents, ce qui ouvre la voie à de nombreuses possibilités d'incompréhension.
- Vos collègues internationaux et vous occupez une position de pouvoir relativement dominante en comparaison à la population locale et il est de votre responsabilité de vous abstenir d'utiliser cette position à votre avantage, même inconsciemment. Certaines personnes locales peuvent être ou s'estimer être dépendantes de vous et ne pas vous remettre en question ou contester vos actions, ce qui peut conduire, sans que ce soit délibéré de votre part, à des abus de pouvoir, sauf à précautionneusement vous préserver de ce genre de conséquences involontaires.

Dès lors, sur les missions de terrain, comment adopter la meilleure conduite professionnelle et être perçu(e) comme étant professionnel(le) ? Afin de vous aider, nous avons répertorié des exemples concrets illustrant la manière d'appliquer le Code de conduite professionnelle dans le cadre du service international de CANADEM :

- Soyez conscients de la plus grande vulnérabilité des femmes et des enfants en situation de crise.
- Se procurer des services sexuels, tarifés ou non, constitue un motif de renvoi, comme avoir des relations sexuelles avec une personne faisant partie des bénéficiaires de la mission ou toute personne en situation de dépendance par rapport à vous, dont vos subordonnés et le personnel de soutien.
- Les relations sexuelles quelles qu'elles soient avec des enfants conduiront à un renvoi immédiat et feront potentiellement l'objet de recours légaux et de poursuites. Étant entendu dans le cadre de ce Code de conduite que toute personne de moins de 18 ans est considérée comme un enfant. On ne saurait invoquer l'ignorance de l'âge de l'enfant comme moyen de défense.
- Évitez d'établir toute relation avec des enfants pouvant être appréhendée de quelque manière que ce soit comme étant abusive ou à des fins d'exploitation. Plus les enfants sont jeunes, et plus vos actions, notamment le fait de les toucher ou d'être seul(e) avec eux, pourraient être interprétées comme abusives ; de tels comportements doivent être évités, même s'ils procèdent des meilleures intentions.
- Gardez à l'esprit la multiplication des téléphones intelligents équipés de caméras et la possibilité qu'ils offrent de surveiller et pister toutes vos communications et téléchargements. Par exemple, consulter, sauvegarder et diffuser des contenus à caractère pornographique est fortement répréhensible et vous serez démasqué.
- Évitez tout propos injurieux envers qui que ce soit, personne ou groupe de personnes que vous assistez ou avec lesquelles vous travaillez. Évitez tout langage injurieux ou offensant en toute circonstance. Considérez que vous êtes un(e) représentant(e) de CANADEM, de votre pays, de votre mission, et de la communauté internationale au sens large.
- Gardez à l'esprit que le crime organisé s'étend à une grande variété d'activités. Évitez tout contact avec des activités illégales en toute circonstance, même dans le cadre de situations mineures comme un échange de devises sur le marché noir. Les réseaux criminels sont si étendus que même des pratiques illégales relativement mineures peuvent conduire à votre soutien indirect à un réseau de crime organisé dont l'implication pourrait aller jusqu'au trafic d'êtres humains.
- Ne distribuez et n'acceptez pas de pots de vin et ne prenez pas part au commerce de biens ou services pour votre propre gain. N'agissez pas de manière à donner l'impression que vous attendez quelque chose en retour. La corruption et l'abus de pouvoir, qu'ils soient réels ou perçus, contreviendront toujours aux objectifs de votre mission et de la communauté internationale.
- Même si la loi locale autorise la consommation d'alcool, ne buvez jamais dans le cadre de vos fonctions, ou lorsque vous devez conduire. De nombreuses personnes décident de ne pas consommer d'alcool en mission, d'autres s'astreignent à une consommation modérée au cours de leurs loisirs. Bien entendu, il faut éviter à tout prix de consommer des narcotiques. Agissez toujours en fonction des lois locales, c'est une pratique respectueuse et c'est aussi la loi !
- Encouragez et assistez vos collègues de manière informelle afin qu'ils agissent de manière professionnelle mais souvenez-vous qu'il est de votre devoir de rapporter les infractions sérieuses afin de protéger à la fois les personnes qui font l'objet d'abus et l'intégrité de votre mission.

Plaintes et signalements

Les employés de CANADEM sont dans l'obligation de porter à l'attention du/de la supérieur(e) compétent(e) en la matière tout incident, abus ou préoccupation potentiellement en infraction des règles énoncées dans ce Code dont ils seraient témoins, informés ou dont ils soupçonneraient l'existence. Les employés de CANADEM effectuant un signalement sont protégés par la Politique en matière de divulgation des fautes professionnelles.

Les employés qui souhaiteraient porter plainte ou signaler une infraction à ce Code doivent en référer immédiatement à leur supérieur(e) direct(e). Tout(e) employé(e) qui ne se sentirait pas à l'aise de faire un signalement à son/a supérieur(e) direct(e) (par exemple, en cas de doute que le signalement soit pris au sérieux) peut en référer à un(e) autre membre du personnel approprié(e).

Les employés à qui on aurait fait part de signalements ou d'inquiétude sont dans l'obligation d'agir et de transmettre le signalement immédiatement, en accord avec la Politique de traitement des plaintes de CANADEM et ses procédures.

Votre engagement personnel relatif à ce Code de conduite

En tant qu'employé(e) de CANADEM, personnel déployé, bénévole ou tout autre personne agissant pour ou à travers CANADEM, je m'engage à :

Garantir l'intégrité et la réputation de CANADEM en veillant à la parfaite adéquation de ma conduite professionnelle et personnelle avec le Code de conduite de CANADEM, tel qu'énoncé ci-dessus :

- Je traiterai toutes les personnes de façon équitable, avec respect et dignité.
- Dans le cadre de mes fonctions à l'international ou lors de mes déplacements à l'international au nom de CANADEM, je suivrai les lois locales et serai sensible aux coutumes locales.
- Je veillerai à garantir que ma conduite ne porte pas atteinte à la réputation de CANADEM, n'occasionne pas de répercussion négative ou ne réduise ma capacité à occuper les fonctions pour lesquelles j'ai été engagé(e).
- Je n'exercerai pas mes activités professionnelles sous l'emprise de l'alcool et ne consommerai ni ne posséderai des substances illégales sur mon lieu de travail ou dans mon hébergement mis à disposition par CANADEM, ou sur mon lieu de travail ou dans mon hébergement mis à disposition par toute organisation ou agence où je serai déployé(e).

Ne pas exercer d'activité abusive ou à des fins d'exploitation :

- Je n'aurai pas de rapports sexuels avec des enfants (personnes âgées de moins de 18 ans) et ne saurai invoquer une erreur sur l'âge de l'enfant comme moyen de défense.

- Je n’offrirai pas d’argent, d’emploi, de biens ou de services en contrepartie de relations sexuelles, y compris des faveurs sexuelles ou tout autre forme d’humiliation ou de comportement dégradant ou à des fins d’exploitation. Ceci est formellement interdit. Ceci s’applique également à tout échange de biens ou services dans le cadre de l’assistance aux bénéficiaires.
- Je n’aurai pas de relations sexuelles avec des bénéficiaires de l’assistance, car elles s’appuient sur des dynamiques de pouvoir intrinsèquement inégales.
- Je n’exercerai aucune activité commerciale exploitant des enfants ou des adultes vulnérables, y compris le travail des enfants et le trafic d’êtres humains.
- Je ne commettrai aucune agression physique, en particulier contre des enfants et des adultes vulnérables.
- Je ne commettrai aucun abus émotionnel ou psychologique, en particulier envers des enfants et des adultes vulnérables.

M’assurer de la sécurité, de la santé et du bien-être de tous les membres du personnel de CANADEM et de son personnel associé (bénévoles, partenaires, fournisseurs et contractuels) :

- J’adhèrerai à toutes les obligations légales et organisationnelles concernant la santé et la sécurité applicables sur mon lieu de travail.
- J’agirai en accord avec les lignes directrices sécuritaires locales et informerai activement ma hiérarchie de tout changement nécessaire à ces lignes directrices.
- J’agirai de manière à éviter tout risque inutile à ma sécurité, ma santé et mon bien-être ainsi que celui des autres, dont les organisations partenaires et les communautés avec lesquelles nous travaillons.

Gérer avec responsabilité les informations, biens et ressources auxquels j’ai accès dans le cadre de mon engagement avec CANADEM :

- Je m’assurerai de la gestion responsable des biens et ressources appartenant à CANADEM et l’organisation dans laquelle je suis déployé(e) dont on m’aura confié la charge et rendrai dûment comptes des montants et des biens engagés.
- Je n’utiliserai pas les équipements TI de CANADEM, logiciels ou courriels et plateformes sur les réseaux sociaux pour y exercer des activités illégales selon les lois locales ou internationales ou encourageant une conduite qui constituerait une infraction criminelle ou serait interdite dans le cadre du présent Code. Cela inclut tout contenu comportant des formes d’intimidations ou de harcèlement envers quelque groupe que ce soit, qui serait fondé sur la discrimination, la haine ou l’encouragement à l’extrémisme.
- Je n’utiliserai pas le matériel TI de CANADEM pour consulter, télécharger, créer, distribuer ou sauvegarder sous quelque format que ce soit des contenus inappropriés ou abusifs, y compris, mais pas seulement, de la pornographie ou des images mettant en scène des sévices sur des enfants.

Exécuter mes tâches et mener ma vie privée de manière à éviter tout conflit d'intérêt :

- Je déclarerai tout intérêt financier, personnel ou familial (ou toute relation intime) en lien avec mes fonctions officielles qui pourrait avoir une incidence sur les activités de CANADEM ou de l'organisation dans laquelle je suis déployé(e).
- Je ne participerai pas à l'octroi d'avantages ou de contrats contre des biens ou des services, des postes ou une promotion au sein de CANADEM, à toute personne avec laquelle j'entretiens un intérêt financier, personnel, familial (ou une relation intime).
- Je n'accepterai pas de la part des gouvernements ou des communautés avec lesquelles nous travaillons, des donateurs, des fournisseurs et toute autre personne des cadeaux d'importance ou toute forme de rémunération qui me seraient offerts en raison de mon emploi avec CANADEM ou l'organisation dans laquelle je suis déployé(e).

Garantir la confidentialité :

- Je ferai preuve de diligence dans le cadre de mes fonctions et ne divulguerai aucune information confidentielle concernant des collègues ou des informations relatives à mon emploi ou tout autre information sensible, sauf en cas d'obligation légale.

En acceptant cette offre d'emploi, je m'engage solennellement à remplir mes devoirs et à agir conformément aux obligations de ce Code de conduite.

Nom :

Signature :

Date :